



Le 20 septembre 2023

Affaire suivie par :  
Affaires Juridiques  
Tél : 01 30 13 76 00

**Aux membres du Conseil Municipal**

**Objet :** Convocation

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Bureau Municipal qui se tiendra :

**Le mardi 26 septembre à 19h30**  
**En Salle du Conseil**

L'ordre du jour sera le suivant :

/A/ **Approbation du Procès-Verbal du 14 juin 2023**

/B/ **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Compte-rendu des décisions n° 2023-041 à 2023-062

/C/ **Points soumis à délibération :**

**DELIBERATIONS**

**Ressources Humaines**

- Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour le remplacement ponctuel d'agents
- Modification du tableau des emplois : création d'un poste permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet

**Affaires Générales**

- Signature de la Convention constitutive du groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement »

**Petite Enfance**

- Approbation du nouveau règlement de fonctionnement de la crèche l'Arche des Noés

**Culture**

- Subvention au Conseil régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « aide à la résidence territoriale » pour le projet mené avec l'artiste Iffra Dia du Centre Chorégraphique national de Rennes et de Bretagne
- Modification des tarifs du scarabée : tarif familles pour la vente en ligne
- Conditions tarifaires de location des salles de danse municipales (MMD et CSC Jaques Miquel) à l'Association Kdanse

**Sport**

- Soutien à un sportif de haut niveau
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge française à la suite du séisme survenu au Maroc

**Finances**

- Référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Services Techniques

- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'étang et de la démolition de l'école maternelle des Noës
- Accord de partenariat de mutualisation de matériel pour l'organisation de manifestations entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de La Verrière

### Scolaire

- Fusion des écoles maternelles des Noës et du Bois de l'étang
- Prise en charge du remboursement de la carte ImagineR scolaire

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en mes sentiments les meilleurs.

